



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

UNEP/BUR/40/2
15 janvier 1991

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer
Méditerranée contre la pollution et aux
Protocoles y relatifs

Le Caire, Egypte, 25-26 février 1992

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Ordre du jour provisoire annoté

Point 1 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire, établi par le Secrétariat sous la cote UNEP/EUR/40/1 et annoté dans le présent document, sera proposé pour adoption par la réunion.

Point 2 de l'ordre du jour - Rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement du budget-programme 1991-1992 approuvé

Un rapport écrit couvrant la période 1er octobre 1991 - 31 janvier 1992 est disponible sous la cote UNEP/EUR/40/3. Le Coordonnateur du PAM soulignera les questions et faits marquants intervenus depuis la dernière réunion des Parties contractantes. Le Bureau sera invité à formuler des observations sur le rapport du Coordonnateur et à prendre note de celui-ci.

Point 3 de l'ordre du jour - Statut du Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)

En raison de la situation délicate prévalant actuellement en Yougoslavie, il incombe au Bureau d'examiner le statut et le fonctionnement du Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) situé à Split. Afin d'aider le Bureau dans ses délibérations, l'Unité de coordination a sollicité du directeur du Centre de Split ses vues sur la situation effective et sur le statut du Centre; ces vues seront communiquées au Bureau lors de l'examen de ce point de l'ordre du jour.

Point 4 de l'ordre du jour - Recommandations sur des questions spécifiques émanant de la Septième réunion ordinaire des Parties contractantes

Conformément aux décisions des Parties contractantes à la Convention de Barcelone lors de leur Septième réunion ordinaire (Le Caire, 8-11 octobre 1991), le Bureau sera invité à examiner et à approuver des propositions concernant des questions spécifiques émanant de la réunion du Caire. Ces propositions figurent dans le document UNEP/EUR/40/4.

Point 5 de l'ordre du jour - Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau

Le Bureau décidera la date et le lieu de sa prochaine réunion en 1992.

Point 6 de l'ordre du jour - Questions diverses

Le Bureau pourra aborder toute autre question relative au Plan d'action pour la Méditerranée.

Point 7 de l'ordre du jour - Adoption du rapport de la réunion

Un projet de rapport de la réunion sera soumis au Bureau pour adoption.

Emploi du temps provisoire

Date	9h30 -12h30	14h30 -17h30
Mardi, 25 février	Points 1, 2, 3 de ordre du jour	Points 4, 5 et 6
Mercredi, 26 février	Point 7	